

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 20 (1869)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Réunion de la société des forestiers suisses à Coire  
**Autor:** Landolt  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784181>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

**El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,**

édité par

**la librairie Hegner à Lenzbourg.**

**N<sup>o</sup>. 9.**

**Septembre.**

**1869.**

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zürich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

## Réunion

*de la société des forestiers suisses à Coire, du 8 au 11 août 1869.*

Pour prendre part à la fête de cette année, la plupart des membres de la société des forestiers suisses avaient à faire un assez long voyage, que le comité chercha à rendre intéressant et utile en organisant pour le jour avant et le jour après l'assemblée, savoir pour les 8 et 11 août, des excursions qui devaient offrir des travaux intéressants à examiner.

La première course avait pour but de visiter les constructions hydrauliques du Trübbach et du Rhin. Dans cette intention, plus de 30 personnes se trouvèrent réunies aux stations de Sargans et de Trübbach. Sous la conduite de l'inspecteur forestier Schädler et du conseil d'administration de Wartau, commune saint-galloise dans le territoire de laquelle coule le Trübbach, on suivit toute la partie du torrent qui a été endiguée. Dans le court espace

de deux ans, on y a élevé 34 digues transversales, sous forme de voutes couchées. La plupart sont en pierres, les autres en bois; ces dernières n'ont été faites que dans les endroits où les pierres convenables faisaient entièrement défaut.

Soutenue par les conseils et les subsides de la société des forestiers, la commune a fait de grands sacrifices; elle jouit maintenant du fruit de ses travaux, qui ont parfaitement réussi, et elle est disposée à les achever et à les entretenir soigneusement.

L'efficacité des digues s'est bien montrée lors des inondations de septembre et d'octobre 1868; elles ont résisté à la violence des eaux, n'ont subi que peu de dommages, et, ce qui est l'essentiel, elles ont préservé la vallée de l'invasion des décombres. Autrefois, le torrent en charriait de grandes quantités toutes les fois qu'un orage un peu violent se déchainait sur la contrée, et tenait les habitants de Trübbach dans des craintes perpétuelles. Il fallait vider le lit plusieurs fois par année, ce qui causait de grands frais à la commune. Il paraît que maintenant ce ne sera presque plus nécessaire, et que l'économie qui en résultera pourra payer en bonne partie les intérêts des sommes dépensées pour les constructions. Dans la plaine, le torrent est conduit au Rhin dans un lit solidement construit.

Les heureux résultats de l'endigement se font aussi sentir dans le bassin supérieur du Trübbach. Les mouvements du sol fréquents jusqu'à aujourd'hui, deviennent plus rares; il finira par s'asseoir de lui-même en sorte qu'on pourra le consolider entièrement et le reboiser, sans faire de grands frais.

Les environs de Trübbach fournissaient une bonne occasion d'apprendre à connaître les travaux du Rhin, car on construit maintenant de grandes digues près du village. En outre, le chemin suivi offrait plusieurs points de vue sur les digues de Sargans, de Ragatz, de Fläsch et de Meyenfeld, en sorte qu'on pouvait se faire une idée du plan général de l'entreprise.

En exécutant les travaux mentionnés, la commune de Wartau a montré ce que peut faire l'amour du bien public. Honneur à cette commune et à ses autorités! Par l'hospitalité généreuse qu'elles nous ont offerte, ces dernières ont montré combien elles apprécient l'appui de la société des forestiers suisses.

Le train arrivant à Coire à 7 heures du soir, y amena un grand nombre d'hôtes qui venaient prendre part à la fête. Après avoir pris

possession de leurs logements, ils se réunirent sur le Rosenhügel, si gracieusement situé, pour y passer une soirée familière. La fille de l'hôte, Elise Schweizer, souhaita la bienvenue à la société par une poésie de circonstance.

„Que murmure la forêt? Que chante le petit oiseau? Ils disent en leur langage: Les voilà nos protecteurs; ils sont accourus de près et de loin.“

„Forêt, reverdis éternellement; et toi, petit oiseau, chante toujours. Le sol où vos bienfaiteurs marchent fleurira, car le succès couronne leurs efforts.“

„Oui, tu renaîtras, ô forêt, jeune ou vieille; car l'infatigable forestier ne délaisse pas même le plus faible arbrisseau, et son mot d'ordre est de protéger le moindre petit ravin.“

„Et vous, fils de la forêt, assemblés ici à son ombre, répétez le serment que vous avez fait de la protéger. Puis venez au festin, joyeux convives, et qu'un vivat chaleureux vous soit porté la coupe en main.“

Lundi, le 9 août près de 100 membres et invités, parmi lesquels se trouvaient un membre du conseil fédéral et trois collègues du Wurtemberg, se rassemblèrent à la maison de ville. On avait exposé dans la salle les cartes forestières et le plan d'aménagement de Coire, ainsi que la carte des forêts de Callanca et les plans des principaux endiguements de torrents exécutés dans les Grisons.

Sous la présidence de Mr. le conseiller d'état Planta, les affaires courantes de la société furent promptement terminées. Le demi-canton d'Obwalden fut désigné pour la prochaine réunion; Mr. le conseiller d'état Ettlin, et Mr. Hermann, membre du conseil des états furent élus pour former le comité local. On passa ensuite aux délibérations sur les questions proposées pour la réunion de cette année.

Mr. Kopp présenta d'abord un rapport approfondi sur la première question: »Dans les inondations de l'automne 1868, on a pu constater une fois de plus combien les forêts protègent le sol. Cependant, dans quelques cantons montagneux, les conseils donnés en 1860 par les experts forestiers fédéraux, n'ont trouvé que peu ou point d'écho, et on continue à traiter les forêts d'une manière inconsidérée, ou même à les dévaster. Quelles sont en conséquence les mesures qui pourraient être prises, soit par l'intervention des autorités fédérales, soit d'une

autre manière, pour engager ces cantons à aménager leurs forêts suivant des principes rationnels?»

Après avoir montré qu'il est nécessaire d'agir dans la direction indiquée, le rapporteur énuméra ce qui avait été fait par des sociétés, des autorités, des particuliers et notamment par la société des forestiers suisses; puis il examina les suites de ces démarches, et montra combien il serait nécessaire que les autorités fédérales prissent la chose en mains.

Il admet que l'idée d'une législation fédérale sur les forêts doit être discutée, et que les autorités ne doivent pas la perdre de vue; mais il ne lui semble pas que le moment actuel soit propice pour aller de l'avant dans cette direction. Il se joint donc aux propositions des experts fédéraux concernant les inondations de l'automne dernier; mais en donnant au droit d'expropriation une plus grande extension qu'ils ne l'ont fait.

Il conclut en proposant que le comité permanent s'adjoigne une commission d'hommes compétents, et qu'il adresse au conseil fédéral un exposé des motifs en lui demandant:

1) D'inviter les gouvernements des cantons montagneux à lui communiquer leur lois sur le régime des eaux et des forêts, de les examiner et de mettre ensuite les cantons en demeure de les compléter, de les réviser, ou si cela est jugé nécessaire d'en établir de nouvelles.

2) De surveiller l'exécution de ces lois de la manière qui paraîtra la plus convenable, et de veiller en particulier à ce que les cantons établissent le personnel d'hommes de l'art qui sera jugé indispensable.

3) D'inviter les cantons à lui soumettre des plans et devis pour les endiguements et les reboisements.

4) De s'assurer, en ordonnant de temps en temps des expertises à cet effet, que l'on met la main à l'oeuvre pour exécuter rationnellement les endiguements et les reboisements les plus urgents.

5) De proposer à l'assemblée fédérale d'inscrire chaque année au budget une somme destinée à favoriser par des subsides les entreprises mentionnées. Il serait entendu que ces allocations ne pourraient être délivrées qu'aux cantons qui auraient satisfait aux exigences exposées ci-dessus.

6) De se réserver, dans les cas urgents, d'exproprier les ter-

rains menacés et de faire procéder au reboisement aux frais de la Confédération.

Dans la discussion qui suivit le rapport, les uns s'efforcèrent d'abord de faire prévaloir l'opinion que la question n'était pas encore mûre, et qu'il fallait l'examiner encore une fois à la prochaine assemblée, tandis que d'autres orateurs voulaient aller plus loin que le rapporteur; ils proposaient de provoquer l'élaboration d'une loi fédérale sur le régime des eaux et forêts, qui réglât la compétence de la Confédération dans ces matières. Ces deux manières de voir furent combattues, et les propositions du rapporteur furent adoptées presque à l'unanimité.

M. Fankhauser, inspecteur-général des forêts, présenta le rapport sur la seconde question: „Quelle mesure conviendrait-il de prendre pour réduire les inconvénients du parcours à leur minimum, tout en tenant compte le plus possible des circonstances où se trouvent l'agriculture et l'économie alpestre?«

Après avoir rappelé qu'il y a en Suisse 447,001 moutons et 375,482 chèvres, le rapporteur montra comment le parcours est exercé, quels sont les dommages qu'il produit suivant le mode d'aménagement, les saisons, etc.; enfin il énuméra les mesures qui peuvent parer à ces inconvénients ou les amoindrir, et il examina leur influence sur les économies rurale, alpestre et forestière.

Malheureusement la brièveté du temps dont on pouvait disposer ne permit pas de discuter cette importante question; aussi sera-t-elle probablement reprise dans une prochaine assemblée.

La salle à manger de l'hôtel du Lion d'or, dans laquelle l'assemblée se réunit après ses délibérations, était décorée d'une manière à la fois esthétique et instructive. Une collection des essences forestières des Grisons, des échantillons des objets en bois que l'on fabrique dans le pays et divers instruments forestiers y étaient exposés sous forme de gracieux bouquets et d'élégants trophées. Pendant le repas on porta les toasts ordinaires, sans faire pourtant de grands frais d'éloquence. C'est celui de M. le conseiller fédéral Schenk qui attira le plus l'attention des assistants; il développa l'un des sujets traités le matin, en précisant le rôle que les autorités doivent jouer dans les travaux de reboisement et d'endiguement.

L'après-midi on fit une excursion dans les forêts de la ville et de l'évêché, situées sur le cône de déjection du Scalären; des

pins à croissance moyenne forment la plus grande partie du peuplement, tandis qu'immédiatement au pied de la montagne les sapins blancs et rouges prennent le dessus, et présentent de beaux boisés. L'excursion se termina au Lürlibad, où un bon vin rouge eut bientôt mis tout le monde en joyeuses dispositions.

Pour le mardi, on avait projeté une plus grande excursion dans les forêts du Pizokelberg, et quoique le ciel fût loin de promettre un temps radieux, une nombreuse société se mit en marche. Au commencement le programme put être suivi; on visita de bonnes éclaircies, de belles cultures et des chemins dont la construction présente un grand intérêt. Au Känzeli, où devait avoir lieu la première halte, la société fit honneur à un généreux *Completter*, excellent préservatif contre les suites fâcheuses de la pluie, qui s'était sérieusement établie; puis laissant le Pic à gauche, elle continua son excursion par la partie moyenne du Schwarzwald, qui est très-rocheuse, et arriva aux mayens des Rischi.

On s'établit dans le chalet, sans dédaigner même un appartement qui est habituellement occupé par d'autres hôtes, et grâce au vin de la Valteline, accompagné d'un rôti de Bohémiens, la gaieté parvint à son apogée; nul ne songeait à ses habits mouillés, ni même à l'excursion manquée en partie.

A Coire, après une visite à l'église épiscopale, Mr. le directeur de musique Szadronsky donna dans l'église St. Martin un concert d'orgues, dans lequel il déploya son talent distingué et fit connaître toute la puissance du nouvel instrument. Dans la soirée, on se rassembla à l'hôtel du Lion, où la coupe fit bien des fois le tour de la salle, et où l'on porta encore les toasts arriérés.

Quoique le lendemain, 11 août, le ciel parût plus serein, on reconnut cependant qu'il était imprudent de tenter l'ascension du Stätzer-Culm. Le reste de la société, 35 personnes environ, se rendit en voiture à Thusis, suivit la nouvelle route de Schyn, remarquable surtout par ses travaux d'arts; on poussa jusqu'au pont de Solis haut de 250 pieds et à la Via mala; on se quitta alors en se souhaitant un heureux revoir dans l'Obwald.

Tous ceux qui ont pris part à cette réunion en ont emporté un doux souvenir et je crois parler au nom de tous en remerciant chaleureusement le comité local pour les dispositions qu'il a prises et toute la peine qu'il s'est donné, et les habitants de Coire de l'aimable hospitalité dont il nous ont fait jouir. *Landolt.*

---